cdg43 fonction publique territoriale

Un appui au cœur du territoire

Fiche info

Service Carrières

Avancement de grade / Catégorie A
Médecin

Date : 16/06/2026

Avancement de grade

Médecin hors classe

Conditions d'avancement
Justifier d'au moins **1 an d'ancienneté** dans le 3ème échelon du grade de médecin de 1ère classe
+
Compter au moins **12 ans de services effectifs** en qualité de médecin dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de fonctionnaire de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent

Médecin de 1ère classe

Conditions d'avancement
Avoir atteint **le 6ème échelon** de son grade
+
Compter au moins **5 ans de services effectifs** dans le grade de médecin de 2ème classe

Médecin de 2ème classe